

● **Adulte vulnérable : régimes de protection et applications**

Les spécificités des différentes mesures de protection

Code
12189

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 466 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Agents des collectivités territoriales – Personnel d'EHPAD – Personnel des maisons de retraite et hôpitaux – Mandataires judiciaires à la protection des majeurs – Travailleurs et assistants de service social

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Présentation complète des mesures de protection de l'adulte vulnérable et de leur mise en œuvre

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés

Objectifs pédagogiques

- Découvrir le contenu des régimes d'accompagnement
- Coordonner la protection des biens en fonction des différents régimes de protection
- Assimiler le cadre juridique des droits de la personne protégée en vue de lui garantir une protection juste et équitable

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Découvrir le contenu des régimes d'accompagnement

Identifier les différentes mesures de protection de l'adulte vulnérable

- La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)
- Le mandat de protection future
- La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) : présentation et fonctionnement
- La sauvegarde de justice
- Les curatelles simples et renforcées
- La tutelle
- Quiz : les mesures contractuelles et judiciaires

Mettre en oeuvre les règles inhérentes aux mesures de protection

- Qui peut demander une mesure de protection ? Quand ? À qui ?
- Les formalités à respecter
- Qui peut exercer la mesure ?
- L'instruction du dossier par le juge des tutelles et la prise de décision (pièces, audition, certificats médicaux..)

sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- La procédure de révision de la mesure de protection
- Les recours contre les décisions du juge des tutelles
- Quiz : les règles procédurales de forme, de fond et les recours

Coordonner la protection des biens en fonction des différents régimes de protection

Analyser les règles et étapes de la mesure de protection

- Les règles communes aux mesures judiciaires et les principes directeurs
- La gestion des biens selon les mesures (distinction entre actes de disposition et actes d'administration suivant le décret du 22 décembre 2008)
- La mesure au quotidien
- Le régime de certains actes patrimoniaux particuliers (donation, testament, assurance vie, contrat obsèques)
- Les actions en justice en matière civile : introduction de l'action, signification des actes, assistance d'un avocat, distinction des actions patrimoniales et extra-patrimoniales
- La protection du logement et des meubles
- La protection des comptes bancaires
- Brainstorming : les règles et mesures de protection

Gérer le patrimoine du majeur vulnérable

- L'inventaire du patrimoine
- Le compte-rendu de gestion
- Le droit des proches
- Brainstorming : les difficultés de la gestion des biens

Assimiler le cadre juridique des droits de la personne protégée en vue de lui garantir une protection juste et équitable

Sécuriser les droits et libertés de la personne protégée

- La liberté de choisir son lieu de résidence
- Les spécificités du droit médical
- Le droit à l'information de la personne protégée
- Le droit à l'image
- Actes relatifs à la personne : mariage, divorce, PACS, etc.
- Le dispositif de protection de la personne instauré par le législateur quel que soit le régime de protection juridique
- Les droits strictement personnels
- Brainstorming : les droits et libertés de la personne protégée

Recourir au droit pénal en cas d'atteinte aux droits et libertés de la personne protégée

- L'expertise obligatoire
- L'assistance de l'avocat

- L'accès au dossier
- Le rôle du tuteur/curateur
- Partage d'expériences : la place de ces règles de droit pénal dans leur pratique quotidienne

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

• 18-19 Nov. 2026

A DISTANCE

• 18-19 Nov. 2026

AIX-EN-PROVENCE

• 18-19 Nov. 2026

BORDEAUX

• 18-19 Nov. 2026

CHAMBERY

• 18-19 Nov. 2026

GRENOBLE

• 18-19 Nov. 2026

LILLE

• 18-19 Nov. 2026

LYON

• 18-19 Nov. 2026

MARSEILLE

• 18-19 Nov. 2026

MONTPELLIER

• 18-19 Nov. 2026

NANTES

• 18-19 Nov. 2026

NICE

• 18-19 Nov. 2026

NIORT

• 18-19 Nov. 2026

PAU

• 18-19 Nov. 2026

RENNES

• 18-19 Nov. 2026

ROUEN

• 18-19 Nov. 2026

STRASBOURG

• 18-19 Nov. 2026

TOULOUSE

• 18-19 Nov. 2026

TOURS

• 18-19 Nov. 2026